



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Voitures de fonction des anciens ministres et premiers ministres

Question écrite n° 10498

Texte de la question

M. Laurent Furst interroge M. le Premier ministre sur le nombre exact et la liste nominative des anciens ministres et premiers ministres qui disposent d'une voiture et d'un chauffeur payés par la République, quel coût cela représente pour le pays et s'ils contribuent aux frais d'essence. Sachant qu'au regard de l'augmentation constante des taxes sur l'essence, il serait anormal que d'anciens ministres et anciens premiers ministres jouissent d'un tel avantage au titre de fonctions qu'ils n'exercent plus parfois depuis de très longues années.

Texte de la réponse

L'Etat met à disposition des anciens Premiers ministres, sur leur demande, un véhicule de fonction et un conducteur automobile et prend en charge les dépenses y afférentes. En 2017, dix anciens Premiers ministres ont fait usage de ce dispositif. Les dépenses de fonctionnement relatives à la mise à disposition de ces véhicules et les rémunérations brutes versées aux conducteurs par les services du Premier ministre représentent respectivement 153 551 et 380 695 euros pour l'année 2017.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10498

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5882

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11372